



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de l'assemblée ordinaire tenue le 4 décembre 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

Règlement numéro 11680-2018 décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement numéro 10790-2014, afin de fixer la rémunération des membres du conseil.

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 14 décembre 2018.

Jacques Arsenault
Greffier